

Missions du poste :

L'agent des espaces verts a pour mission d'assurer les travaux de plantation, de création et de production ainsi que l'entretien général des espaces verts et naturels de la collectivité dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site.

Activités et tâches principales du poste :

- l'entretien et la croissance des végétaux dans les surfaces en herbe (parcs, jardins, aires de jeux, terrains de sport...) et les allées : engazonnement, tonte, ramassage (herbes, feuilles, branchages, fleurs fanées...), traitement et apport d'engrais, arrosage (manuel ou automatique)...
 - le fleurissement de la commune et la réalisation de massifs : conception des massifs à partir de plans, préparation des sols, plantation, arrosage, binage...
 - l'entretien des arbres et arbustes : plantation, taille, débroussaillage, élagage, abattage... ;
 - l'entretien des cours d'eau : enlèvement de déchets, de branchages, nettoyage de l'accotement...
 - l'installation et l'entretien du mobilier urbain des parcs et jardins (balançoires, toboggans, clôtures...)
 - si la commune a des serres et pépinières (grosses communes), il/elle peut assurer des tâches horticoles
- ⇒ Dans une petite commune, il/elle est alors polyvalent(e) et s'occupe de l'entretien des voies (salage, déneigement...), des bâtiments, de l'aménagement et de l'entretien des espaces verts (fauchage, désherbage, tonte...) et de travaux divers. Le permis poids lourd est souvent demandé dans ce cas.
- ⇒ Dans une commune de taille importante, il/elle appartient à un service et peut se spécialiser (par exemple en faisant l'entretien des terrains de sport).

Relations fonctionnelles :

• **En interne à la collectivité :**

- Travail en équipe (relation quotidienne avec les agents de l'équipe)
- Relations ponctuelles avec les agents des services techniques de la collectivité
- Contacts fréquents avec le responsable des services techniques

• **En externe à la collectivité :**

- Contact quotidien avec la population

Exigences requises :

• Formation et qualifications :

- CAP/BEP aménagement espaces verts, agent d'entretien d'espaces verts, agricole en horticulture, travaux paysagers (ou expérience professionnelle probante dans le secteur d'activité)
- Permis B obligatoire
- Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) peu(ven)t être demandé(s)
-

• Savoir-faire :

- Connaître l'environnement de la collectivité.
- Savoir réaliser les plantations et terrassements selon les plans fournis.
- Connaître les plantes, les essences, les arbres et savoir identifier les maladies
- Maîtriser les techniques de base en maçonnerie.
- Savoir détecter les anomalies et dysfonctionnements et les signaler.
- Connaître les consignes de base de sécurité.

• Savoir-être :

- Sens du travail en équipe.
- Qualités relationnelles.
- Etre consciencieux(se) et rigoureux(se).
- Ponctualité, assiduité et disponibilité.
- Sens du service public.

Rubriques complémentaires:

Cadre statutaire :

Catégorie : C

Filière : technique

Cadres d'emplois : Adjointes techniques territoriaux

Code Rome:

A1203/ A1202

Santé et sécurité au travail:

- Organisation du travail et environnement de travail
 - Le temps de travail peut être incomplet
 - Déplacements sur le territoire de la Gironde
 - Peut être amené(e) à intervenir les week-ends et jours fériés en cas d'urgence
 - Travail en intérieur et en extérieur par tous les temps
 - Travail seul ou en équipe
- Obligations réglementaires
 - Respect des règles de santé et de sécurité
 - Suivi médical
 - Sensibilisation et formation
 - Port de vêtements de travail et/ou équipements individuels adaptés
 - Limiter le travail isolé
- Risques existants
 - Chimique
 - Biologique

- Chute de plain-pied
- Chute de hauteur
- Utilisation d'outils tranchants
- Manutention manuelle de charges
- Postures contraignantes
- Risque routier

Indicateurs d'appréciation des résultats :

- Fiches d'évaluation envoyées systématiquement après chaque intervention